Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le QUINZE DECEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 16
Quorum : 12

Nombre de pouvoir : 01
Nombre de votants : 17
- Pour : **17**
- Contre : /
- Abstention : /

Présents : 16
Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle

Absents et excusés : 7
Mmes, MM. MUET Daniel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoir : 01
Madame GAYDON Jeanine à Madame THORENS Valérie

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_12_12

VERSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE 2025 AUX BUDGETS ANNEXES

Des subventions sont nécessaires à l'équilibre de certains budgets annexes, pour l'exercice 2025, ce qui représente dans le Budget principal de la Commune un montant total de 402 000 € euros réparti ainsi :

BUDGETS	BP 2025	Imputations budgets annexes	Imputations budget principal
Location de locaux aménagés	289 000 €	74748	65736211
Régie du parc des sports	30 000 €	74741	65736211
CCAS	35 000 €	74748	65736212
Forêts	48 000 €	74741	65736211

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_12-DE

ATTRIBUE à certains budgets annexes des subventions d'équilibre comme exposé ci-dessus, sur l'exercice 2025,

AUTORISE M. le maire à mandater ces sommes sur le budget principal et à les titrer sur les budgets annexes aux comptes indiqués ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 18 décembre 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.

Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.

MAIRIE DE MORZINE * 74110 (Haute-Savoie) *

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.